

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU CLUB DE PETANQUE DE MAUREPAS du  
11 décembre 2021**

L'assemblée générale a été régulièrement convoquée le 11 décembre 2021 à 14h30 au boulodrome du stade du bout des clos.

La séance est ouverte par le président à 14h30. En raison de l'épidémie de covid, l'Assemblée Générale se tient en extérieur en respectant les gestes barrière.

Le nombre de membres du club présents est de 28 et le nombre de pouvoir de 4. L'Assemblée Générale délibère donc valablement à la majorité relative selon l'article 8 des statuts.

Le club comptant 70 adhérents en 2021 le quorum est atteint.

**- Bilan et rapport sportif de l'exercice écoulé**

L'effectif du club de pétanque est de 70 adhérents dont :

- 13 adhérents possèdent les licences FFPJP
- 36 adhérents possèdent la licence Ufolep pour l'année 2020/21 et 66 pour l'année 2021/2022 car les licences Ufolep sont prises en septembre.

De nombreux concours ont été annulés, surtout en FFPJP.

En FFPJP, le club n'a pas participé aux interclubs par manque d'effectifs.

– **Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé**

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice.

Deux adhérents sont nommé comme vérificateur des comptes : Y. EPAILLARD et J.C. MARCHAND.

Après cet exposé le président demande à l'assemblée de donner quitus au Trésorier pour la gestion financière du club. Le vote est effectué à main levée. L'assemblée donne son quitus au trésorier à l'unanimité.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 15h45

Le secrétaire C. LANGLOIS

Le Président M GAUTHIER